

Pôle Police des Hauts de France

Nord | Pas de Calais | Picardie



Bulletin 4-2017

Cher(e) collègue et ami(e),

Dans quelques semaines les françaises-français aurons élu le ou la Président(te) de la République.

De cette élection découlera un nouveau gouvernement ainsi que de nouveaux députés (es)-sénateurs(trices).

Les revendications des agents(tes) de Police Municipale, A.S.V.P, Gardes-Champêtres resteront les mêmes.

Depuis des années nous nous battons pour une justice sociale entre les trois fonctions publiques, une juste reconnaissance de la dangerosité et de la pénibilité de notre profession.

Nous revendiquons un salaire décent, une prise en compte de nos primes pour la retraite accompagnée d'une annuité tous les cinq ans comme les autres corps de métiers similaires dans les services de l'Etat.

Le gouvernement actuel croit avoir résolu tous les problèmes avec les 1,2 d'augmentation du point d'indice pour tous les fonctionnaires et par l'élaboration du P.P.C.R. (MDR)

Avant de quitter la place, des circulaires de la Ministre de la fonction publique abondent dans tous les sens.

Les dernières en date :

Circulaire relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique,

Circulaire relative à l'absentéisme des agents de la fonction publique.

L'élaboration de ces circulaires a été faite sans discussion de fond avec les organisations syndicales.

Ce gouvernement sortant prônait le dialogue social ???

Cette promesse utopique ne tient plus qu'en une phrase :

« Fais ce que je dis, fais pas ce que je fais !!!! »

Le décret relatif au référent déontologue dans la Fonction Publique est paru et responsabilise encore plus les agents(tes) de la Fonction Publique.

A quand le décret relatif aux élus(es) de tous bords les sanctionnant pour détournements de fonds publics et autres....

Lorsque l'on se remémore ce que l'on a entendu durant cette campagne Présidentielle, salaires-primes-costumes, salaires disproportionnés par rapport au travail et missions exécutées, emplois fictifs ou doubles voir triples...

On peut comprendre l'écœurement des français (ses) sur la vie professionnelle, le travail de nos politiciens (nes) et sur le devoir d'aller voter !!!!

Néanmoins nous devons rester attentifs, il y va du devenir de notre service public car beaucoup de candidats aux élections présidentielles veulent supprimer des postes de fonctionnaires.

Soyons vigilants(es) en nous rendant aux urnes !!!

La suite de ces élections avec nos nouveaux responsables ministériels, vous sera communiquée lors du prochain édito....

Toute l'équipe, Maryse, Sandrine, Marc, Franck et Jean-Paul des Hauts de France vous souhaitent bonne lecture.

Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- Présidentielle 2017 : la sécurité des bureaux de vote
- Agents de police municipale : une erreur dans le décret
- PPCR : les détachements sont-ils toujours possibles ?
- Mazamet : La police municipale sera armée
- Castres : Les policiers municipaux dotés de caméras et de Taser
- Agde : la caméra individuelle, nouvelle arme des policiers municipaux
- En bref - Fonction publique : la ratification de l'ordonnance sur le compte personnel d'activité sur les rails
- Fonction publique - Absentéisme des agents : une circulaire attendue dans les derniers jours du quinquennat
- Guide "Congés familiaux et temps partiel" dans la fonction publique
- Un guide interministériel de lutte contre les discriminations
- Circulaire temps de travail : la circulaire de trop !

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Arrêt et stationnement des cycles sur les trottoirs, pouvoirs du Maire
- Un arrêté lève pour six mois l'obstacle des funérailles des porteurs de pacemakers Micra
- Handicap - Etablissements recevant du public : un décret met en place le registre public d'accessibilité
- Décret n° 2017-483 du 6 avril 2017 relatif aux activités de transport public particulier de personnes et actualisant diverses dispositions du code des transports
- Arrêté du 6 avril 2017 relatif à la signalétique des voitures de transport avec chauffeur
- Rythmes scolaires : dérogations prolongées d'un an
- Modification des panneaux d'affichage des permis de construire
- Décret n° 2017-566 du 18 avril 2017 relatif à la médiation dans les litiges relevant de la compétence du juge administratif
- Circulaire du 31 mars 2017 relative au renforcement de la politique de prévention et de contrôle des absences pour raison de santé dans la fonction publique
- Temps de travail des fonctionnaires : la ministre rappelle les règles
- Annick Girardin fait la promotion du plan d'action sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique
- Attentats - Une instruction rassemble les dispositions visant à faire face à la menace terroriste dans les écoles
- Fonction publique - L'ordonnance Mobilité publiée au Journal officiel

JURISPRUDENCE

- Accident de service – Absence d'ordre de mission
- L'infraction est constatée par PV 2 électroniques, les conséquences
- Circulation routière : Changement de direction sans avertissement préalable

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Gardes champêtres : les dispositifs particuliers dans le Haut-Rhin, Bas-Rhin et la Moselle
 - ASVP : pas de cadre d'emplois spécifique
 - Contrôles d'identité « au faciès » : caméras piétons une réponse
 - Fiches « S » : accès aux Maires et Présidents d'EPCI, c'est non
 - Squat, quelle procédure ?
 - Taxe d'aménagement applicable aux abris de jardin.
 - Pouvoirs du maire : terrain non entretenu à l'intérieur d'une zone d'habitation
 - Stationnement sur la voie publique de véhicules en attente de réparation
 - Agrément et assermentation des agents de police municipale
 - Places de stationnement sur une partie d'un trottoir
 - L'entretien des cimetières par les communes et les difficultés d'ordre financier qu'elles pourraient rencontrer dans les années à venir
 - Maisons laissées à l'abandon
 - Les yourtes sont-elles soumises aux impôts locaux ?
-

BON A SAVOIR

- Suppression des frais d'itinérance dans l'Union européenne à partir du 15 juin 2017
 - E-administration : les nouveautés lycéens
 - Que faire en cas de vol de son téléphone portable ?
 - Logement : Une circulaire précise la mise en œuvre du plan de prévention des expulsions locatives
 - Pétition pour le retour du 1 % pour le CNFPT
 - Restaurants, cantines... : les résultats des contrôles sanitaires en ligne
 - Infractions à la réglementation sur le stationnement des véhicules
 - Ponctualité : un blâme est justifié en cas de manquement
 - Manquement aux obligations de discrétion : sanction disciplinaire
 - Rapport Bockel-Carvounas : La prévention de la radicalisation ne pourra pas réussir sans les collectivités
 - Délai de réflexion ou de rétractation : comment ça marche ?
 - Référents déontologues dans la Fonction publique : les conditions de nomination sont fixées
 - Peut-on utiliser librement un barbecue ?
 - Dépannage à domicile : des règles pour mieux informer les consommateurs
 - Le nouveau billet de 50 euros : dans votre porte-monnaie à partir du 4 avril 2017
-

BIBLIOTHEQUE

- Télécharger le pdf : Gérer la sûreté et la sécurité des événements et sites culturels
-

INFORMATIONS REGIONALES ET PRESSE

- Roubaix : Quels sont les prochains contrôles de la police municipale ?
- Villeneuve-dascq : Armement de la police municipale : « Une décision sera prise cette année »

- Péronne : Le débat des élus péronnais autour de l'armement de la police municipale a fait long feu
- Avec ce bip, les écoles de Chantilly sont désormais parées contre les attentats

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Picardie

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Adhérez !



BULLETIN D'ADHESION OU RENOUELEMENT D'ADHESION POLE POLICE HAUTS DE FRANCE NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE

Nom et Prénom : _____

Grade et Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

personnel : _____ professionnel : _____

Adresse électronique : _____

* L'adhésion en isolé pour 2017 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :
FAFPT | Union Régionale Hauts de France
Pôle Police- Service comptabilité
45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

VOS CONTACTS REGIONAUX		
NORD	PAS DE CALAIS	PICARDIE
DERNONCOURT Maryse ✉ : mader59@hotmail.com ou ✉ : polepolice5962@gmail.com	LESTIENNE Jean-Paul Pole Police de Harnes ✉ : paulaje@wanadoo.fr ☎ : 06.15.28.01.60	AISNE Franck HENOUX ✉ : franckness@orange.fr ☎ : 07.86.94.57.01 OISE Marc DEPPE ✉ : marc-fa-fpt@hotmail.com ☎ : 06.27.54.64.15